

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 9 FÉVRIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
31 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Jean-Claude ROMARY pouvoir donné à Christine MEYER.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 05_2026 - VOTE DU BUDGET ANNEXE 2026 - Quartier durable
N° de délibération : 05_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	2	16	0	0	0

Après l'adoption du budget principal de la commune pour l'exercice 2026, le Maire rappelle que certaines opérations spécifiques peuvent faire l'objet d'un budget annexe distinct afin d'en assurer une gestion financière autonome.

La commune a engagé, depuis 2022, une opération d'aménagement portant sur la création d'un quartier durable, en lien avec le projet intergénérationnel situé rue de Mirecourt. Cette opération, dénommée « Les Jardins du Presbytère », consiste en l'aménagement de douze terrains à bâtir destinés à compléter l'offre de logements du centre-bourg.

Le Maire indique que, sur les douze parcelles composant le lotissement, une parcelle a d'ores et déjà été vendue, une seconde fait actuellement l'objet d'un compromis de vente, et des contacts ont été engagés en vue de la cession d'une troisième parcelle. Il précise que le conseil municipal a fait le choix de fixer le prix du mètre carré des terrains à bâtir à un niveau permettant d'équilibrer l'opération, afin de ne pas faire peser un éventuel déficit sur les contribuables locaux. Le Maire souligne que ce prix correspond aux conditions du marché et exprime sa confiance dans la capacité du lotissement à trouver acquéreur dès lors que le contexte économique deviendra plus favorable.

Conformément à la réglementation applicable aux opérations de lotissement réalisées en régie, un budget annexe a été créé afin d'isoler cette opération du budget communal. Ce budget annexe est soumis aux règles spécifiques de suivi comptable et de TVA prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le Maire précise que le financement de cette opération a été réalisé sans recours à l'emprunt, par le biais d'une avance du budget communal d'un montant de 721 343 €, inscrite lors de l'exercice 2023.

Cette avance sera reversée à la commune à la clôture du budget annexe, le résultat définitif de l'opération étant repris au budget principal et viendra abonder l'excédent communal estimé à ce jour à 1 200 000 €.

Le budget annexe « **Quartier durable** » proposé pour l'exercice **2026** constitue un **budget de reconduction**, sans engagement financier nouveau, élaboré en lien avec le Trésorier municipal.

Le Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à la réglementation depuis le passage en M57, les éléments financiers doivent être communiqués au moins 12 jours avant l'ouverture de la première réunion consacrée aux budgets. Il confirme qu'une réunion de synthèse financière s'est déroulée en Mairie le 19 janvier dernier avec pour ordre de jour la présentation du BP 2026 pour le budget général et le budget annexe quartier durable et que les documents de synthèse ont été communiqués aux élus à ce moment.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

- **D'approuver** le budget annexe « Quartier durable » pour l'exercice **2026**, présenté en équilibre, comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes : **998 157 €**

Dépenses : **998 157 €**

Section d'investissement

Recettes : **732 592 €**

Dépenses : **732 592 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 février 2026
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2026.02.10 15:30:36 +0100
Ref:10414797-15705616-1-D
Signature numérique
Maire